



## Solidaires, Unitaires et Démocratiques dans les Caisses d'Épargne

Sud Caisse d'Épargne, 24, Boulevard de l'Hôpital 75005 PARIS  
Sud Caisse d'Épargne d'Alsace 1 route du Rhin 67000 STRASBOURG  
7 avenue de la République 68000 COLMAR

adresse de messagerie : [contact@sudcea.org](mailto:contact@sudcea.org)

☎ : 06 83 33 27 81 – Site Internet : [www.sudcea.org](http://www.sudcea.org)

Union  
syndicale  
**Solidaires**

Le 21 Décembre 2011

### **NEGOCIATIONS : un POUR un CONTRE**

**Les négociations sur l'emploi des seniors et l'égalité Hommes/Femmes se sont terminées le 27 novembre dernier. Il faut rappeler qu'elles se sont déroulées sous la menace de pénalités financières en cas d'absence d'accord ou de mise en place de plans d'action avant le 31/12.**

#### **L'EMPLOI DES SENIORS :**

L'accord proposé reprend pour l'essentiel le dispositif unilatéral mis en place en 2009 pour échapper aux pénalités fixées par la loi. Ces dispositions sont de pure forme et n'intéresseront pas grand monde.

Nous ne croyons pas une seule seconde à la sincérité et donc à l'efficacité des mesures d'évolution de carrière des salariés âgés de plus de 50 ans, des bilans de seconde partie de carrière, etc... alors qu'au quotidien on cherche plutôt à les mettre au rancart ! Il suffit de constater le nombre de Directeurs d'Agence qui ont été évincés de leur poste et on aura tout compris....

**Une seule disposition mérite se s'y attarder et apporte un réel plus aux salariés concernés : Le temps partiel aidé.**

Cette mesure permettra aux salariés âgés de 58 ans et plus de réduire leur temps de travail de 20% sur les 3 dernières années de leur carrière, et d'aller jusqu'à 50% de réduction, en cas de choix de la progressivité, et ce en bénéficiant d'un bonus salarial pouvant atteindre 10%.

Face aux conditions de travail exécrables que nous subissons, cet aménagement peut permettre d'alléger le poids du travail au quotidien ou d'anticiper le départ en retraite.

**Pour cette raison et uniquement pour celle-ci SUD a décidé de signer cet accord qui sera en vigueur jusqu'au 31/12/2014.**

## **L'EGALITE HOMMES-FEMMES :**

Il convient tout d'abord de rappeler que l'égalité de traitement entre Hommes et Femmes est inscrite dans la loi et s'impose donc à tous les employeurs.

Toute discrimination salariale, à l'embauche, dans l'évolution de carrière, est passible de sanctions pénales.

Après avoir nié pendant plusieurs années toute discrimination salariale entre Hommes et Femmes, la direction de la CEA reconnaît aujourd'hui des écarts de salaires au détriment des femmes allant de 2,5% à 5,6% selon les niveaux de classification.

Par contre, l'ampleur de ces écarts n'est nullement démontrée et nous paraît sous évaluée.

Pour SUD, l'accord signé par plusieurs syndicats entérine ces écarts et ne fait « qu'offrir » un délai supplémentaire à la CEA pour atteindre cette égalité qui est de droit.

Pour SUD, ces écarts de salaires existent depuis trop longtemps et devraient être réglés sur le champ.

Quand à la tentative de remettre en cause les règles portant sur la part variable versée aux femmes absentes pour cause de maternité, et qu'une certaine organisation catégorielle a même approuvée, elle dévoile avant tout une tactique bien rodée qui consiste à donner l'illusion d'une avancée qui n'en est pas une, un leurre en somme.

**SUD ne signera pas l'accord sur l'égalité Homme/Femmes qui n'apporte pas la moindre nouveauté ou avancée pour les salariés.**

### **Le bureau Sud**

Jean Feuz, Aurélie Finance, Martine Heil, Bernard Meyer,  
Elisabeth Schwob, Raoul Seiler, Philippe Spindler